



Bailleur qui ne respecte pas ses engagements

Par **yvon**, le **03/01/2009** à **11:48**

BONJOUR rn ma fille loue un studio meublé sur paris, a la signature du bail il a été dit que le logement serait refait en entier pour les peintures car il y avait eu une fuite d'eau par le toit et des grosses parties du plafond étaient écaillées , Il a juste gratté et fait du cache misère,les meubles sont moisissés et il y a toujours des fuites d'eau nécessitant de mettre un récipient en dessous , nous avons payé 2 fois 590€ pour caution et le mois en cours plus 900€ de frais d'agence, alors à ce prix je crois que l'on peut demander à avoir un service impeccable.rnEn plus il ne nous remplit pas les papiers nécessaires pour avoir droit à l'allocation logement.rnrn que peut-on faire merci de votre réponse

Par **Marion2**, le **03/01/2009** à **12:36**

Bonjour,rnrnContactez l'Agence Départementale pour l'Information des Locataires (ADIL) dont dépend le logement de votre fille. La Mairie vous donnera les coordonnées.rnrnCordialement